

# Décision n° 19-012 portant attribution de subvention à l'association « EN Plastik »

Le Président de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon

Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;

Vu l'objet et les statuts de l'association « EN Plastik » ;

Vu les comptes de l'association ;

Vu la délibération n°II.3 du conseil d'administration de l'ENS de Lyon du 17 décembre 2018.

#### Décide

## Article 1:

Une subvention de 4 210 (quatre mille deux cent dix) euros est attribuée à l'association « EN Plastik » pour l'année civile 2019.

### Article 2:

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'École normale supérieure de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 18/01/2019

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

#### Copies:

Association EN Plastik

□ Vice-présidence Études

□ Direction des affaires financières

☐ Agence comptable

Original:

Recueil des actes administratifs de l'Ecole



